



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRORDINAIRE DU CODEP ALPES-MARITIMES

08 Février 2020 à 14 H30

MAISON DES ASSOCIATIONS 288, CHEMIN DE SAINT CLAUDE 06600 ANTIBES

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL SCA

SCA :

N° SCA 05 06

Nom du représentant

N° de licence 2020
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

En mon absence je donne pouvoir à :

Nom du délégué :

N° de licence 2020
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

Le représentant atteste que ce dernier est bien membre de la structure N° 05 06

Effectif de la Structure (licences 2019)

Nombre de voix du Club :

Signature du Représentant et cachet de la structure

POUVOIR

*En cas d'impossibilité de représentation du Représentant ou du délégué de la structure, le **pouvoir peut être donné au délégué d'un autre SCA uniquement (Art III.I.3 du R.I)** .Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.*

Je soussigné :Mreprésentant la structure. N°de la structure

Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du CODEP 06 de la F.F.E.S.S.M

A M.....délégué de la SCA

*N° de licence du délégué
(A présenter au secrétariat de l'A.G)*

Effectif du Club représenté : Nombre de voix

Date

*Porter obligatoirement la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »
Suivi de la signature du Représentant et cachet de la structure*